

Chers parents,

En ces temps particuliers de confinement, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre investissement et des efforts que vous faites pour venir en appui de nos enseignant-es dans l'application de la continuité pédagogique.

L'exercice est ardu, particulièrement dans les classes du collège mais l'équipe pédagogique vous est reconnaissante de poursuivre cette mission et de ne pas baisser les bras car l'année scolaire de votre enfant n'est pas terminée et il reste encore un trimestre avant les « grandes vacances ».

Un trimestre important car c'est à l'issue de ce dernier que le conseil de classe de fin d'année validera ou non, de façon définitive, l'orientation pour la rentrée scolaire 2020-2021 de votre enfant. Dans les prochains jours, vous recevrez l'avis provisoire du conseil de classe du deuxième trimestre et pour les élèves qui auront reçu un avis provisoire différent des vœux qu'ils avaient proposé, le professeur principal prendra contact avec vous pour échanger sur ce sujet.

Notre ministre, Monsieur Blanquer, a dit lors de son allocution télévisée que les évaluations passées pendant la période de confinement ne seraient pas prises en compte dans le livret si elles ne permettaient pas à l'élève de se positionner par rapport à ses apprentissages.

C'est pourquoi j'ai demandé aux enseignants que les évaluations mises en place pendant cette période devaient donner la priorité à la dimension formative.

Cette dernière est constitutive de tout apprentissage et permet à l'enseignant d'avoir un retour sur ce que les élèves ont compris, sur les difficultés qui ne sont pas encore surmontées afin d'identifier leurs besoins pour ajuster au mieux l'accompagnement. Pour l'élève, elle lui permet de comprendre ce qu'il réussit et ce qu'il doit encore travailler. Cette évaluation se fait sur la base de compétences à acquérir et peut s'accompagner d'une notation chiffrée qui sera prise en compte dans le troisième trimestre, au collège comme au lycée.

Quant aux évaluations sommatives (= concernant la somme des connaissances), elles pourront être prises en compte qu'au cas par cas, et ne devront en aucun cas être discriminantes pour les élèves si elles n'ont pas pu se faire dans de bonnes conditions.

C'est donc à travers les exercices donnés par les enseignants et les évaluations formatives, que nous pourrons juger de la progression de votre enfant dans l'acquisition des compétences et des savoirs. C'est pourquoi

j'insiste sur la nécessaire assiduité que votre enfant doit avoir s'il veut accroître son niveau de compétences et s'assurer une fin d'année sereine en terme d'orientation et de livret scolaire.

Un relâchement dans le travail et l'investissement entrainerait irrémédiablement une difficulté pour elle ou pour lui à suivre les cours lors d'une reprise en mai ou en juin (au regard des incertitudes sur les évolutions de la situation sanitaire).

Les épreuves du Baccalauréat étant supprimées, les enseignant-es ne sont pas contraints par les surveillances et les corrections de ce dernier et pourront donc assurer leur cours durant toute la période allant du mois de juin jusqu'au 04 juillet. Nous repousserons d'autant que faire se peut la date des conseils de classe pour permettre aux enseignants d'évaluer sur la totalité du trimestre la progression scolaire et l'assiduité de votre enfant. Tout en lui permettant d'avoir le temps nécessaire pour renforcer scolairement son troisième trimestre.

Vous trouverez ci-dessous un extrait de la Foire aux Questions du site du ministère de l'éducation nationale concernant les modalités d'examen pour les élèves de Terminale générale.

Les épreuves terminales du baccalauréat auront-elles lieu ?

Non, les épreuves terminales sont annulées compte tenu de la situation exceptionnelle que notre pays traverse.

Comment seront évalués les candidats ?

Les épreuves terminales seront validées sur le fondement du livret. Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives à la lumière des notes obtenues pendant l'année de terminale. Il tiendra compte de l'ensemble des autres éléments du livret (progression de l'élève, efforts relevés par le conseil de classe, **assiduité**) pour attribuer les notes définitives. Les notes des épreuves anticipées de 1ère sont naturellement conservées.

Les notes du troisième trimestre seront-elles prises en compte dans le livret ?

En fonction des dates de réouverture des établissements, les notes obtenues au cours du troisième trimestre seront prises en compte avec bienveillance. En tout état de cause, ces évaluations correspondront à des notions travaillées en cours par les élèves.

Est-ce que toutes les disciplines auront le même poids pour ce baccalauréat ?

Non, les coefficients des différentes disciplines de chaque filière resteront identiques.

Les élèves qui n'auraient pas la moyenne pourront-ils passer des épreuves de rattrapage ?

Les élèves qui auraient entre 8 et 9,9 de moyenne pourront passer les oraux de rattrapage dans les conditions ordinaires : possibilité de choisir deux matières à présenter à l'oral entre le 8 et le 10 juillet.

Qui attribuera le diplôme du baccalauréat ?

Comme chaque année, le diplôme sera attribué par un jury présidé, dans chaque académie, par un universitaire et composé d'inspecteurs et de professeurs.

Le jury de délivrance du diplôme se réunira et étudiera les résultats obtenus par chaque candidat sur l'ensemble de l'année scolaire de l'année de terminale (ainsi que de l'année de première) et prendra connaissance des appréciations formulées par les professeurs qui ont accompagné l'élève dans chaque discipline. Le livret scolaire présente de plus l'avis de l'équipe pédagogique attribué à chaque élève en vue de l'examen du baccalauréat, ainsi que, le cas échéant des observations du chef d'établissement, au vu des appréciations des enseignants consignées dans le livret scolaire et après échanges avec l'équipe pédagogique, au sein du conseil de classe notamment.

Comment seront prises en compte les différences de notation entre professeurs ?

Comme habituellement, un travail d'harmonisation interviendra, afin de respecter l'égalité de traitement entre candidats.

J'ai été malade cette année, et n'ai pas pu suivre une scolarité complète. Que puis-je faire ?

Les candidats qui auraient été empêchés pendant une large partie de l'année et n'auraient pas de résultats inscrits dans leur livret scolaire se verront proposer par le jury de passer les épreuves au mois de septembre.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute question. Vous pouvez m'adresser un courriel ou téléphoner à l'établissement sur les horaires d'ouverture (voir notre site internet pour cela).

Prenez soin de vous et de vos proches.
Bien cordialement.

Ludwig Nedelec


**Lycée & Collège Privés
de Bretagne**
Enseignement Général et Technologique
15, Rue du Landreau
44300 NANTES
Tél: 02.40.49.21.57